

EPREUVE THEORIQUE D'ADMISSIBILITE

- Module D - Langue française

- Comprendre un texte simple ou des documents en lien, notamment, avec l'activité des transports

Comprendre et s'exprimer en français pour :

- accueillir la clientèle*
- Comprendre les demandes des clients*
- interroger les clients sur leur confort*
- tenir une conversation neutre et courtoise avec les clients durant le transport*
- prendre congé des clients.*

CHAUFFEUR SOLUTION

Méthodologie

Comme le titre l'indique, tout est question de méthodologie et d'organisation, vous disposez de 30 minutes, pour découvrir le texte, pour le comprendre et pour répondre aux questions.

Etape 1 : Première lecture, contextualiser le texte

Une première lecture rapide permet de découvrir l'idée du sujet, de s'imprégner du texte, et d'en avoir une idée globale.

Etape 2 : Découvrir les questions

Lire une première fois rapidement l'ensemble des questions, sans essayer d'y répondre.

Etape 3 : Seconde lecture du texte

Une deuxième lecture, plus lente et attentive, est nécessaire pour rechercher et dégager les idées principales.

Avant de commencer à lire, repérer ce qui entoure le texte : nom de l'auteur, date, édition, source...

Pendant la lecture, Entourer/ Souligner/ Mettre entre guillemet toutes les informations essentielles à la compréhension du texte.

Le but est de mettre en évidence les mots clés :

- Les noms, prénoms, surnoms
- Les dates, les heures
- Les lieux (villes / pays /adresses...)
- Les chiffres
- Les actions en cours, les faits marquants

Si besoin, effectuer une troisième lecture.

Etape 4 : Répondre aux questions

Lire entièrement la question ainsi que toutes les réponses proposées avant de se précipiter à cocher.

Nous allons appliquer notre méthodologie sur le texte ci-dessous.

Appliquer l'Etape 1 (première lecture rapide)

TEXTE :

VTC : les conditions d'accès à la profession enfin précisées

Cela faisait partie des revendications de VTC laissés dans un flou juridique depuis plusieurs mois. Le gouvernement a précisé par arrêté du 2 février 2016, les conditions d'accès à la profession de conducteur de VTC. Les candidats devront passer un examen et suivre une formation continue.

En remplacement de la formation initiale de 250 heures, les candidats devront désormais passer un examen qui testeront leurs connaissances en matière de :

- Réglementation des transports publics particuliers et des transports collectifs assurés sous la forme de services occasionnels ;
- sécurité routière;
- gestion d'une entreprise;
- relation client;
- compréhension de la langue française ,
- capacité à comprendre et à s'exprimer en langue anglaise

Les candidats pourront au préalable suivre une formation en vue de la préparation de l'examen de chauffeur de VTC via les centres de formation agréés. Un autre arrêté, pris le 2 février 2016, précise les conditions d'agrément de ces centres de formation de conducteurs de VTC.

De plus, l'arrêté prévoit une formation continue obligatoire, c'est-à-dire un stage d'au minimum 7 heures (pouvant être fractionnées), qui porte sur une actualisation des connaissances relatives au droit de la profession, à la sécurité routière et aux évolutions de l'environnement économique et technologique.

Cette formation continue est assurée en présence d'un formateur au sein d'un centre de formation agréé.

3 février 2016

<http://www.mobilicites.com/011-4640-VTC-les-conditions-d-acces-a-la-profession-enfin-precisees.htm>

Florence Guernalec.

Appliquer l'Etape 2 (première lecture rapide)

Question 1		Pour obtenir la carte VTC, il faut :
A		Suivre une formation de 250 heures
B		Réussir un examen
C		Suivre une formation de 250 heures et réussir un examen

Question 2		Quel est la date de parution du nouvel arrêté :
A		2 février 2015
B		2 février 2016
C		3 février 2016

Question 3		La formation en vue de la préparation de l'examen est :
A		obligatoire
B		facultative
C		Il n'y en a pas

Question 4		L'examen porte sur:
A		Réglementation/ Sécurité routière/ Gestion/ Relation client/ Français/ Anglais
B		Réglementation / Sécurité routière/ Gestion/ Mathématique/ Français/ Anglais
C		Réglementation/ Test de conduite/ Gestion/ Relation client/ Français/ Anglais

Question 5		Le sujet principal de l'article porte sur:
A		Les conditions de création d'une école VTC
B		Les anciennes conditions d'accès à la profession
C		Les nouvelles conditions d'accès à la profession

Appliquer l'Etape 2 (première lecture rapide)

Question 6		La formation continue est :
A		Obligatoire
B		Recommandée
C		Facultative

Question 7		La formation continue doit durer:
A		Au maximum 7 heures
B		Au minimum 7 heures
C		N'a pas de durée minimal

Question 8		Qui dispense la formation continue
A		Une auto école
B		Un centre agréé
C		La préfecture

Question 9		L'article a été rédigé par :
A		Le préfet
B		Le ministre des transports
C		Florence Guernalec

Question 10		L'article provient du site :
A		De la préfecture de police
B		De Légifrance
C		De mobilicites

Nous allons appliquer notre méthodologie sur le texte ci-dessous.

Appliquer l'Etape 3
(mettre en évidence les informations importantes)

TEXTE :

VTC : **les conditions d'accès à la profession** enfin précisées

Cela faisait partie des revendications de VTC laissés dans un flou juridique depuis plusieurs mois. Le gouvernement a précisé par **arrêté du 2 février 2016**, les conditions d'accès à la profession de conducteur de VTC. Les candidats devront passer un examen et suivre une **formation continue**.

En remplacement de la **formation initiale de 250 heures**, les candidats devront **désormais passer un examen** qui testeront leurs connaissances en matière de :

- **réglementation** des transports publics particuliers et des transports collectifs assurés sous la forme de services occasionnels ;
- **sécurité routière** ;
- **gestion d'une entreprise** ;
- **relation client** ;
- compréhension de la **langue française** ;
- capacité à comprendre et à s'exprimer en **langue anglaise**;

Les candidats **pourront au préalable suivre une formation** en vue de la préparation de l'examen de chauffeur de VTC via les **centres de formation agréés**. Un autre **arrêté, pris le 2 février 2016**, précise les conditions d'agrément de ces centres de formation de conducteurs de VTC.

De plus, l'arrêté prévoit une **formation continue obligatoire**, c'est-à-dire un stage d'au **minimum 14 heures** (pouvant être fractionnées), qui porte sur une actualisation des connaissances relatives au **droit de la profession**, à la **sécurité routière** et aux **évolutions de l'environnement économique et technologique**.

Cette **formation continue** est assurée en présence d'un formateur au sein d'un **centre de formation agréé**.

3 février 2016

<http://www.mobilicites.com/011-4640-VTC-les-conditions-d-acces-a-la-profession-enfinprecisees.html>

Florence Guernalet

Appliquer l'Etape 4
(Revenez aux pages des questions et essayez d'y répondre)

Si vous avez bien respecté notre méthodologie, toutes les informations soulignées, vous auront permis de répondre aux questions

Correction du QCM

Question 1=8 Question 2=8 Question 3=8 Question 4==A Question 5=C
Question 6=A Question 7=8 Question 8=8 Question 9=C Question 10=C